Bulletin Officiel
du comité d'Ile de France de la Fédération Française de Natation

JEUDI 21 MARS 2013 - N° 3089

Les convocations à l'assemblée générale élective du Comité accompagnées de la brochure annuelle et du bilan financier ont été envoyées à tous les clubs d'Ile de France par courrier postal en début de semaine
(à l'adresse du correspondant officiel).

Cette assemblée générale élective se déroulera à AULNAY SOUS BOIS (93600)

Salle CHANTELOUP - 1 avenue de Nonneville

SAMEDI 6 AVRIL à 8h30

Nous demandons à tous les Présidentes et Présidents de club de bien vouloir être présent(e).
Si vous n'êtes pas disponible, vous pouvez donner le pouvoir (en annexe du présent BO) à un ou une licencié(e) de votre club afin qu'il ou elle puisse prendre part au vote.

R A P P E L

Les sportifs inscrits sur listes ministérielles Espoirs, SHN (Jeune, Séniors, Elite), Partenaire doivent impérativement être à jour du suivi médical réglementaire et respecter les échéanciers des examens médicaux.
Pour connaître votre situation il convient de contacter le département médical de la FFNation : Ouardia Carini

ouardia.carini@ffnation.fr

ERRATUM au compte-rendu du comité directeur du lundi 11 mars 2013 paru dans le BO n°3088 : Validation à l'unanimité des trois demandes de label (animation, développement et formateur) pour le club AQUA'NAT VALLEE DE CHEVREUSE.

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20 - Fax : 01 40 31 07 25
http://www.cif-natation.fr - email : cif@cif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 19 mars

Présents : Mmes DEMARLE et HAMON
MM. DREANO (CTSR), MOMMAILLE et SCHERER (CTSR)
Excusés : Mmes ANDRACA (CTSR) et LIEBAUT
M. BOULANGER

I. Clubs en amont du PES 2012

Pour intégrer la liste des clubs franciliens en amont du PES, les critères demeurent les mêmes que ceux définis la saison précédente, à savoir avoir un minimum de 4 nageurs ayant obtenu les résultats suivants :

- En Natation course

Benjamins : être classé dans les 30 premiers du classement national du Natathlon 2012
Minimes : être finalistes A ou B des Championnats de France Minimes 2012
Cadets : être finalistes A des Championnats de France Cadets 2012
Juniors (nés en 1994) : être finaliste A ou B ou ½ finaliste des Championnats de France Elite 2012 ou bien être finaliste A des championnats de France Jeunes 2012.
Nageurs(euses) nés en 1994 et après inscrits dans le PES.

- En Eau Libre

Les critères sont les mêmes pour les trois catégories concernées : Minimes, Cadets et Juniors.
Pour chaque catégorie, ont été pris en compte les 8 premiers du Championnat de France Eau Libre 2012 dans les épreuves suivantes : 5 km, 10 km, 25 km et 5 km contre la montre ainsi que les 5 premiers de la Coupe de France 2012.

Pour la saison 2012, les **14 clubs** ci-après ont été reconnus **« Clubs en amont du PES »** :

CN VIRY-CHATILLON	8 nageurs
AC PONTAULT-COMBAULT	8 nageurs
SN VERSAILLES *	8 nageurs
NOGENT NATATION 94 *	7 nageurs
CERGY PONTAOISE NATATION *	7 nageurs
AS LE PLESSIS-SAVIGNY	7 nageurs
CNO St GERMAIN-EN-LAYE *	6 nageurs
LAGNY SUR MARNE NATATION	5 nageurs
AAS SARCELLES NATATION 95	5 nageurs
CN MELUN VAL DE SEINE	5 nageurs
LAGARDERE PARIS RACING	5 nageurs
CLUB NAGEURS PARIS *	4 nageurs
CSN GUYANCOURT	4 nageurs
SFO COURBEVOIE	4 nageurs

Les cinq clubs***** ayant obtenu le label fédéral « Club Formateur » bénéficieront d'un bonus et sont exemptés de présentation de dossier.
Pour les autres clubs, le dossier à retourner au comité régional d'Ile de France est téléchargeable sur le site.
La date limite de dépôt des dossiers au CIF est fixée au jeudi 30 mai 2013.

II. Championnats N2 Hiver

Les noms des délégués, désignés suite au dernier comité directeur, figurent dans le compte rendu de la réunion au bulletin N° 3088. Pour rappel, il s'agit de :
MASSY : Mme Noëlle HAMON à MASSY pour les trois jours
PARIS GV : Mme Béatrice GENTY le vendredi et Mon Christian MOMMAILLE les samedi et dimanche

La commission étant soucieuse de préserver une pause déjeuner suivie d'un temps de repos équivalent sur les deux sites, les horaires avaient été initialement prévus pour les trois journées comme suit :
Ouverture des portes : 7h30 Première épreuve : 9h00
La commission apprend ce jour que l'ouverture se fera à 8h00 à la piscine Georges Vallerey. A notre grand regret, cette décision, indépendante de la volonté du CIF, semble sans appel et remet en cause l'équité souhaitée sur les deux sites.

Rappel de la décision figurant au PV de la réunion du 5 février 2013 (Bulletin N° 3084) :
Tout forfait à une finale devra être déposé par écrit 30 minutes après l'annonce des finalistes pour chaque épreuve.
Exemple : à 10 h 07, le speakeur de la compétition annonce les finalistes du 50 Dos Messieurs
à 10 h 37, les forfaits pour les finales du 50 Dos Messieurs seront clos.
Cette mesure sera appliquée à partir des Championnats N2 à MASSY et PARIS (Georges Vallerey).

III. Actions sportives 2013

Les membres présents font le point sur l'avancée des dossiers concernant le stage ½ fond à CALLELA (sélection à l'issue des N2), le meeting du Luxembourg (sélection à l'issue des Championnats de France Jeunes) et la Coupe de France des Régions à TOULOUSE.

La Présidente : Raymonde DEMARLE

COMMISSION NATATION SYNCHRONISEE

PROCHAINES COMPETITIONS
Tournoi Ile de France de Printemps/TIRQ

ESPOIRS/SENIORS/TC	JUNIORS
Samedi 6 & Dimanche 7 Avril 2013	**Samedi 13 & Dimanche 14 Avril 2013**
Piscine du Parvis Parvis de la Préfecture 95000 CERGY PONTOISE	Piscine Georges Vallerey 148 Avenue Gambetta 75020 PARIS
Ouverture des portes les 2 jours 14h00	Ouverture des portes : Samedi : 14h00 - Dimanche : 13h30

3ème Edition de l'Open Make Up for Ever

Une chorégraphie parfaite pour les bénévoles d'Ile de France

Une trentaine de bénévoles se sont engagés pour œuvrer afin que cette 3ème Edition de l'Open soit une réussite.
Merci à tous pour votre enthousiasme, votre énergie et votre sourire constant.

Une représentante de l'Ile de France à nagé avec l'Equipe de France durant cette compétition il s'agit de Iphinoé DAVVETAS du Stade Français.
L'équipe de France 3ème dans l'épreuve du Ballet d'équipe derrière le Japon et la Chine.

Offres d'emploi

Le club de **LAGNY SUR MARNE NATATION** (77) recherche un **entraîneur BEESAN**.

Il prendra en charge le groupe des benjamins (entraînements, stages et compétitions).
Il pourra également intervenir sur les groupes de niveau Ecole de Natation à Masters.
Contrat CDI 13h/semaine
L'entraîneur devra s'investir dans le projet pédagogique du club et dans l'ENF.
Le poste est à pourvoir dès que possible.

Envoi CV + lettre de motivation à Laurence d'Adda : presidence.lsm@hotmail.fr

SAINT AMAND NATATION
Porte du Hainaut

Offre d'emploi pour un Educateur Sportif H/F
Natation sportive + autres activités
(nager/forme/santé)

Au club **de Saint Amand Natation Porte du Hainaut**
268 rue gros pin 59230 Saint Amand les Eaux
Email : **dubois-stephane13@bbox.fr**

Président : Stéphane DUBOIS
Tél. 03/27/48/52/07 ou secretariat@snph.fr

Modalités du contrat :
*CDI
*Diplôme requis : BEESAN (2ème degré souhaitable ou 1er degré avec expérience en natation sportive de haut niveau)
*Temps de travail : 35 heures / semaine (contrat annualisé) ou mi-temps possible en fonction des activités retenues.

Principales activités :
* encadrer les sections existantes : ENF, perfectionnement adolescents, loisirs adultes, masters, natation sportive,
*encadrer les activités en projet : famille, nager/forme/santé, water-polo, aquabiking...) dans un tout nouvel équipement,
*animer et gérer l'école de natation du club, passage de tests et des différents pass'sports de la FFN et ENF,
* sélectionner les compétions dans le calendrier sportif et les nageurs retenus, accompagner et encadrer les nageurs dans les compétitions,
* programmer et encadrer les stages pour les nageurs du groupe compétition, lors des vacances scolaires, à l'intérieur du club ou à l'extérieur,

Compétences :
*Savoir :
+ BEESAN 1er ou 2ème degré
+ compétences comme préparateur physique,
+Titulaire du permis B
+ Maitrise des outils de la bureautique.

*Savoir être :
+ Ponctualité, amabilité, diplomatie, **souriant**
+ rigueur, contrôle de soi, disponibilité
+ dynamisme et gout du contact avec les autres

Descriptif du poste :
Responsabilité de groupes confiés par le comité directeur du club,
Préparer des séances (définition et organisation préalable),
Encadrement des entraînements,
Encadrement lors des compétitions selon calendrier,
Encadrement lors de stages durant les vacances scolaires,
Investissement dans la formation et l'organisation de l'ENF,
Participation à l'organisation des manifestations du club,
Planifier et coordonner l'activité de l'équipe avec les autres moniteurs sportifs du club,
Rendre compte périodiquement de l'exécution de ses missions au Comité directeur du club.

ORGANISME DISCIPLINAIRE GENERAL DE PREMIERE INSTANCE
Comité d'Ile-de-France
Fédération Française de Natation

Résumé de la décision du 31 janvier 2013

Membres présents de l'Organisme disciplinaire général régional de première instance :
- Corinne PERATOU, Présidente
- Guy LAGORE
- Bernard PAILLIEUX
- Bernard TOUCAS

Licenciée intéressée : Madame A.

Suite au compte-rendu de la Commission Natation du 13 novembre 2012 et la décision du Comité directeur du 20 novembre 2012, l'Organisme général disciplinaire régional a été saisi afin qu'il statue sur le manque d'éthique sportive de Madame A. dans cadre de ses fonctions de déléguée désignée par le Comité régional lors des Championnats Interclubs à Eaubonne du 11 novembre 2012.
Considérant qu'il résulte des pièces du dossier que les faits relevés à l'encontre de Madame A. ne sont pas de nature à justifier l'application des articles 2.1 et 13 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Natation.

DECIDE :
Aucune sanction disciplinaire n'est prononcée à l'encontre de Madame A.
Considérant qu'à titre subsidiaire, l'Organisme disciplinaire général de première instance du Comité d'Ile-de-France se voit contraint d'émettre quelques rappels et recommandations à destination des bénévoles, des professionnels et des adhérents du Comité d'Ile-de-France de la Fédération Française de Natation :
La Fédération Française de Natation, en vertu de l'article 131-8 du Code du Sport est investie d'une mission de service public qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de l'éducation des sportifs dans l'exercice de leur activité.

Par le biais de la délégation ministérielle, la Fédération Française de Natation s'appuie sur ses structures, ses dirigeants, ses bénévoles ainsi que sur les salariés pour mener ses missions.

Ainsi,

1) Le délégué régional, les membres du jury, comme tout participant à une manifestation sportive, se doivent d'avoir, en tout moment, un comportement qui ne puisse ternir l'image de la Fédération Française de Natation et qui garantisse la sérénité de la manifestation.

2) L'ensemble des bénévoles et des salariés endossent en prenant leur fonction un rôle primordial pédagogique et éducatif, dans le développement des nageurs.

3) Occuper des responsabilités au sein d'une organisation sportive quelle que soit sa qualité (bénévole, entraîneur) suppose de se soumettre à des règles éthiques et déontologiques. Le respect des règles fédérales et des compétitions doit être garanti en toutes circonstances.

COMITE ILE DE FRANCE DE NATATION
163 boulevard Mortier
75020 PARIS

POUVOIR

Je soussigné(e) …….....

Président(e) du (1) .....…….....

Licence n° .....…….....

Donne pouvoir à ..... Licence n° .....…….....

<u>Membre de notre Club</u>

- pour assister à l'Assemblée Générale du Comité d'Ile de France de Natation qui aura lieu le :

<u>Samedi 6 avril 2013 à 8h30</u>

Salle CHANTELOUP

1 avenue de Nonneville

93600 AULNAY SOUS BOIS

- pour émettre les éventuels votes, prendre part aux délibérations sur les questions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Fait à ..... le .....

Signature (2)

<u>Avis importants</u> : (1) Nom du Club en toutes lettres
(2) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir ».

- Tout pouvoir incomplètement rempli ne sera pas pris en considération.

LES POUVOIRS DOIVENT ETRE REMIS A L'ENTREE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
LORS DE LA SIGNATURE DU REGISTRE DE PRESENCE.